



Questions fréquentes

Que faire de mon sapin après Noël ?

Les fêtes sont terminées. Il est temps de dégarnir son sapin de Noël. Mais comment s'en débarrasser ?



La déco de Noël est rangée ? Il faut maintenant se débarrasser de son sapin.

Sapin naturel

Ramassage de la commune

Chaque année, les communes organisent la collecte spécifique des sapins. C'est la meilleure option. La date du ramassage, variable selon le quartier, est indiquée dans le calendrier de collecte envoyé par l'intercommunale. Il sera alors composté et pourra continuer son cycle comme engrais naturel.

Trop tard

Oublié la date ou rangé les décors trop tard ? Il faudra alors l'apporter soi-même au parc à conteneurs ou à la déchetterie, dans la section « déchets verts ». Si on a un compost, on peut aussi l'y déposer, après l'avoir broyé.

Au jardin ?

Si on avait opté pour un sapin avec motte et que l'on a un jardin, on peut essayer de le replanter. Mais les chances de reprise sont plutôt minces après un séjour prolongé dans l'intérieur surchauffé des maisons.

Le brûler ?

Dans tous les cas, on évite de le brûler dans son jardin. Incinérer des déchets verts n'est autorisé qu'à une distance minimale de 100 mètres des habitations, pour des raisons de sécurité. Il faut donc avoir un grand jardin !

Quant à la combustion à l'air libre, de surcroît de « bois fais » (arbre coupé récemment), elle entraîne l'émission de fumées nocives (dioxine et particules fines notamment). Une pollution dont on se passe d'autant plus volontiers que les problèmes de qualité d'air sont récurrents en Belgique. De plus, l'incinération du sapin n'apporte aucun bénéfice, contrairement au compost.

Sapin artificiel

Si on a opté pour un sapin artificiel ou de récup', on le démonte et on le range, pour pouvoir le réutiliser l'an prochain.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/content/que-faire-de-mon-sapin-apres-noel>